

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Le trois avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

Résultats des votes : pour 12 contre 0 abstention 0

Présents : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Sarah PAILLOT, Philippe MOLON, Sylvain SOBOTA, Stéphane TISSOT.

Absents : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY.

Chrystel DEMIZIEUX a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Julien MICHEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023. DEL_04172024.

Au vu de la présentation du Compte Financier Unique du Budget Principal, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 358.199,59 €.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de délibérer sur l'affectation de ce résultat pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement, soit 110.000,00 €, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à la section d'investissement de l'exercice 2024 du Budget Principal. La somme de 248 199,59 € sera inscrite au compte 002 – recettes.

Le trois avril deux mille vingt-quatre,

Le Maire,
Philippe ROISINE



Le Secrétaire de séance,
Julien MICHEL

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 8/4/2024
- de sa publication le 8/4/2024
Le Maire,
Philippe ROISINE.

